

NON



AU PERMIS DE TUER



GRANDE MARCHÉ NATIONALE UNITAIRE
LE 20 SEPTEMBRE 2026
11H - BOURSE DU TRAVAIL
SAINT-ÉTIENNE



N **N AU PERMIS DE TUER**

20 SEPTEMBRE 2026
MARCHE NATIONALE UNITAIRE
PARTOUT EN FRANCE

Plus de 730 000 personnes ont signé la pétition contre la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime de l'arme. Si ce chiffre suffisait à ouvrir un débat à l'Assemblée ; la pétition a été clôturée sans discussion.

Refuser d'entendre 730 000 citoyens est un choix politique.

Ce refus montre que l'État de droit recule par étapes et que les pratiques autoritaires commencent lorsque le droit cesse de limiter le recours à la force de l'État.

Depuis 2017 et l'adoption de l'article L.435-1 du Code de la sécurité intérieure, au moins trente-cinq occupants de véhicules ont été tués par des tirs policiers lors de refus d'obtempérer, sans bilan dressé. La proposition de loi n°691 vient approfondir ce cadre en créant une protection des policiers telle qu'après un tir mortel il n'y aura plus d'enquête, plus de placement du policier en garde-à-vue, pas de collecte de preuves. C'est l'impunité que ce texte renforce. La garde à vue n'est pas une sanction, mais un acte d'enquête qui permet d'empêcher la concertation des suspects pour rechercher la vérité. Cette loi viendrait imposer la vérité : le policier a toujours eu raison de tirer.

Nous sommes nombreux et organisés : familles de victimes, associations, syndicats, ONG, juristes, magistrats, universitaires, artistes et citoyens. Nous partageons une même conviction : **l'usage de la force létale ne peut échapper au contrôle du droit.**

Le 20 septembre, le débat refusé aura lieu dans la rue. Construisons un rapport de force.

REJOIGNEZ LA MARCHE

**Pour retrouver les villes mobilisées, les lieux et les horaires,
rendez-vous sur notre page :**



SAVE  **STOP AUX VIOLENCES D'ÉTAT**